



RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

*Produire résumé de la mission à 13h de m & Jura
Très urgent - Valider et signer à appliquer voir A*



BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

2194

**AIDE MEMOIRE DE LA MISSION D'IDENTIFICATION DU PROGRAMME
D'ALPHABETISATION EN APPRENTISSAGE DE METIERS POUR LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE (PALAM)**

Du 5 au 14 AOUT 2008

1. INTRODUCTION

1.1. Une mission de la Banque Islamique de Développement (BID) a séjourné au Sénégal du 5 au 14 août 2008 en vue d'identifier un programme intitulé Programme d'Alphabétisation en Apprentissage de Métiers pour la Lutte contre la Pauvreté (PALAM) lancé par la BID dans le cadre du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID). La mission était composée de MM. Abderrahmane BEDDI (Expert en Education, Chef de mission), Idrissa DIA (expert en micro finance au Bureau Régional de la BID) et d'Amadou Wade DIAGNE (Consultant en éducation). La mission a été appuyée par le Bureau régional de la BID à Dakar.

1.2. La mission a été reçue par SE Madame Awa Ndiaye, Ministre de la Famille, de l'Entreprenariat Féminin, de la Solidarité Nationale et de la Micro finance entourée de ses principaux collaborateurs et par les Gouverneurs des régions de Diourbel et de Kaolack. Elle a également travaillé en étroite collaboration avec les responsables et cadres des différents ministères (Economie et Finance, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, Culture, Famille).

1.3. La mission, accompagnée du point focal de la préparation du programme désigné par le Ministère de la famille, a eu aussi des séances de travail bilatérales avec des institutions internationales de développement intervenant au Sénégal afin de discuter des opportunités et des possibilités de partenariat dans le cadre du programme. La mission a effectué des visites sur le terrain (Diourbel et Kaolack) et a eu l'occasion d'échanger avec des opérateurs et des chefs de service locaux ainsi que de potentiels bénéficiaires du programme notamment. La liste des personnes rencontrées se trouve en **annexe 2**.

1.4. Les travaux de la mission se sont articulés autour de trois activités principales, à savoir : (a) les séances de travail avec les responsables des différents ministères et les partenaires au développement (b) les rencontres avec les bénéficiaires et les structures déconcentrées ; et (c) l'étude et l'analyse des données relatives à la situation de la pauvreté, l'analphabétisme, l'éducation et la formation professionnelle aux niveau national et régional. Le programme de la mission figure en **annexe 1**

1.5. Il convient d'indiquer que la présente mission fait suite à une mission du Ministre de la Famille qui s'est déroulée à Djeddah en mai 2008 et à la visite du Président de la BID au Sénégal en juillet 2008. Le présent programme s'inscrit dans l'Accord-Cadre global signé à

3

Dakar le 31 juillet 2008 entre le Gouvernement du Sénégal et la BID. Il est en harmonie avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le Programme de Développement de l'Éducation et de la Formation (PDEF) du Sénégal.

1.6. La mission voudrait exprimer ses remerciements aux autorités du Sénégal et à toutes les personnes rencontrées pour l'accueil reçu, pour leur appui et leur disponibilité ainsi que pour la qualité des échanges.

1.7. Le jeudi 14 août 2008 à 9 heures 30 minutes s'est déroulée la réunion de synthèse à la Direction de la Coopération Economique et Financière du Ministère de l'Economie et des Finances dont le contenu est reflété par le présent aide-mémoire et à laquelle participaient les personnes qui figurent sur la liste en **annexe 3**.

1.8. Les résultats des travaux de la mission sont présentés au travers d'une analyse succincte du secteur d'intervention et d'une description des orientations préliminaires du programme. Toutes les conclusions et recommandations de la mission ne deviendront effectives que lorsqu'elles seront confirmées par la Direction de la Banque par la voie de communication habituelle.

2. PRESENTATION DU PROGRAMME

2.1. Justification du programme

2.1.1. Les résultats de la deuxième Enquête Sénégalaise auprès des ménages (ESAM II) montre que 57,1% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté et qu'au niveau des ménages ce taux se situe à 48,5%. La même enquête montre que la pauvreté est plus répandue au sein des chefs de ménage dont le niveau est plus bas. Près de 55% des chefs de ménages sans instruction sont pauvres contre 46% pour ceux qui ont un niveau primaire. De plus l'incidence de la pauvreté baisse plus sensiblement dans les ménages où le chef a atteint un niveau secondaire (26%) ou supérieur (12,5%). Aussi le faible niveau d'instruction des femmes accentue davantage cette pauvreté des ménages.

2.1.2. L'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2005) qui s'inscrit dans le cadre du programme global de suivi-évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), a révélé le fort taux d'analphabétisme des adultes de 15 ans et plus estimé à 41,9%. L'analphabétisme est plus répandu parmi les femmes (62%) et en milieu rural (68,2%).

Le programme d'intervention en cours d'identification constitue donc une réponse à la demande d'accroissement des richesses au profit des jeunes et des femmes par le biais de la formation qualifiante articulée à l'accès à la micro finance dont les contours sont esquissés ci-dessous.

2.2. Objectif du programme

2.2.1. L'objectif principal du Programme d'alphabétisation en apprentissage de métiers pour la lutte contre la pauvreté (PALAM) est de contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des populations rurales et féminines par l'accès à une alphabétisation fonctionnelle centrée sur les compétences et par l'accès aux services de micro finance favorisant l'auto-développement.

2.2.2. Pour atteindre cet objectif, le Programme intègre de manière plus forte la professionnalisation au lieu d'une alphabétisation limitée aux acquisitions académiques de

base. Cette approche pratique de l'alphabétisation permet aux apprenants de développer leurs compétences et capacités qui pourraient accroître leur productivité et les opportunités de travail pour les sans emplois.

2.2.3. Pour compléter l'offre d'apprentissage sous forme d'alphabétisation et renforcer l'intérêt d'apprendre, le PALAM offre aussi des possibilités d'accès à un programme intégré de micro finance destiné aux jeunes adultes et femmes des familles participantes.

2.3. Régions retenues.

2.3.1. Le choix des régions s'est effectué sur la base du croisement de la carte de pauvreté avec celle de l'analphabétisme et de la scolarisation. Les régions de Ziguinchor et de Kolda, confrontées pendant plusieurs années à la crise casamançaise, (insécurité) et à l'enclavement, enregistrent les taux les plus élevés de pauvreté (supérieure à la moyenne nationale) : respectivement 67,1% et 66,5%. Ces régions sont suivies de Kaolack (65,3%) et Diourbel (61,5%), qui se situent au cœur du bassin arachidier et qui subissent les effets du déclin des activités économiques liées à l'arachide dans un contexte d'absence d'activités économiques alternatives. La contribution de Ziguinchor à la pauvreté au niveau national est de 6,5%, Kolda (10,1%), Diourbel (12,7%) et Kaolack (13,2%). En ce qui concerne le taux d'analphabétisme Diourbel occupe la deuxième place au niveau national avec un taux de 57%, Kolda (56%), Kaolack (54%) et Ziguinchor (32%).

2.3.2. Le taux brut de scolarisation est de 86% avec de grandes disparités entre régions : Diourbel (48,8%), Kaolack (65,1%), Louga (60%) contre plus de 100% à Dakar, Kolda et Ziguinchor. Sur la base du croisement des données de la pauvreté avec les données de la scolarisation et de l'analphabétisme, les régions retenues sont Kaolack (avant érection de Kaffrine en région) et de Diourbel qui sont caractérisées par l'acuité de la pauvreté, par un taux brut de scolarisation bas, un fort taux d'analphabétisme (55% et 54% respectivement à Diourbel et à Kaolack pour une taux d'analphabétisme de 59% au niveau national), la faiblesse de l'intervention des partenaires techniques et financiers comparativement à d'autres régions.

2.4. Composantes

2.4.1. Le programme proposé comporte une série d'actions et d'initiatives novatrices qui permettraient de remédier de façon significative aux problèmes et contraintes liés à l'articulation de la formation à l'insertion par l'accès des populations les plus pauvres à des opportunités de formation qualifiante et au micro crédit pour mettre en application les compétences acquises lors de ces formations. Les activités du projet sont détaillées par composante comme suit :

Composante 1 : Accès à l'éducation des déscolarisés et non scolarisés âgés de 9-15 ans

2.4.2. L'objectif de cette composante est d'assurer l'accès à une éducation de base sur une durée de 3 à 4 ans avec application du programme de l'élémentaire allégé pour la passerelle vers le formel et la formation préqualifiante au profit des enfants non scolarisés, déscolarisés et ceux des daara. Les activités de cette composante comprendront :

- (i) la mise à disposition d'un personnel de terrain de qualité par le canal d'un recrutement critérié, d'une formation initiale complétée par un dispositif de formation continuée,
- (ii) Les mesures de facilitation des enfants au programme d'éducation
- (iii) l'équipement conséquent des écoles pour configurer l'environnement lettré et assurer la poursuite de l'éducation de base,

- (iv) l'achat de fournitures classiques des apprenants,
- (v) les manuels scolaires,
- (vi) les constructions de salles de classe si cela est nécessaire
- (vii) la mise en œuvre d'un dispositif permanent interne de suivi-supervision-évaluation,
- (viii) les frais de gestion et de fonctionnement (frais bancaires, rémunération des personnels) et l'appui institutionnel pour le renforcement des capacités de l'opérateur et/ou des communautés bénéficiaires ;
- (ix) les frais de suivi et d'évaluation externes par les services déconcentrés concernés et à des prestataires de service
- (x) le suivi du suivi par la direction nationale centre de responsabilité.

2.4.3. Le nombre de jeunes qui bénéficieront de cette composante est estimé à 8.000 enfants. Les bénéficiaires seront identifiées par les communautés locales.

Composante 2 : Formation qualifiante des adolescents et jeunes adultes analphabètes

2.4.4. L'objectif de cette composante est de répondre aux besoins éducatifs des adolescents et jeunes adultes âgés de 16-24 ans en leur assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires à l'exercice d'une activité économique.

2.4.5. A partir de l'analyse des activités et des compétences que recouvrent les activités dans les filières retenues par les bénéficiaires, un référentiel de formations sera élaboré pour identifier les compétences à acquérir. Il s'agira ensuite de mettre en place et de tester un dispositif de formation basé sur des modules de courte durée (techniques, profession) et l'acquisition des connaissances de base (alphabétisation fonctionnelle) en mobilisant l'offre de formation identifiée disponible au niveau local et en procédant à la validation des compétences.

2.4.6. Les activités comprennent :

- (i) Capitalisation des expériences réussies en matière d'apprentissage traditionnel modernisé et diffusion
- (ii) Elaboration d'un guide méthodologique
- (iii) Formation des opérateurs qui mettent en œuvre des programmes en direction des jeunes
- (iv) Formation des jeunes
- (v) Appui à l'organisation et à l'installation
- (vi) Accès au crédit
- (vii) Suivi – évaluation des projets des jeunes formés

2.2.7. Un modèle d'insertion socioprofessionnelle des jeunes par l'éducation non formelle est conçu, testé et vulgarisé. Le nombre de jeunes par région participant au programme sont estimés à 3.000 jeunes.

Composante 3 : Alphabétisation fonctionnelle des femmes travailleuses

2.4.8. L'objectif de cette composante est d'améliorer les compétences et qualifications des femmes travailleuses âgées de 24-49 ans pour les activités économiques qu'elles exercent. Il est prévu que 10.000 femmes participent à ce programme.

Cette alphabétisation habilitante prévoit les activités suivantes:

- (i) mise en place de cadres de coordination fonctionnels au niveau des 2 régions;
- (ii) identification et sélection des cibles selon les critères dégagés à partir de l'étude du milieu;
- (iii) prise de mesures facilitant la participation des femmes au programme de formation
- (iv) identification des métiers et des compétences dans les métiers des bénéficiaires;
- (v) identification des besoins des cibles en collaboration avec les bénéficiaires, les services techniques, les instituts spécialisés, les directions nationales, les prestataires de service de formation, les intervenants dans les régions;
- (vi) élaboration des modules d'éducation qualifiante intégrant l'éducation de base et les compétences professionnelles
- (vii) formation des opérateurs à l'utilisation du guide et des modules de formation
- (viii) sélection des opérateurs et contractualisation
- (ix) formation des femmes
- (x) appui à l'organisation et à l'installation avec la micro finance
- (xi) suivi, évaluation, modélisation et diffusion des leçons apprises.

Composante 4 : Dispositif de Microfinance pour l'appui à l'auto-emploi

2.4.9. Dans le cadre d'une démarche novatrice alliant la formation à la finalité d'exercice d'un métier au service du développement personnel et du développement économique, la BID a structuré le VOLIP de manière à ce que les composantes 2 et 3 sus décrites soient supportées par un dispositif de microfinance adapté aux besoins des cibles retenues.

2.4.10. Les principales rubriques de la composante Microfinance du projet se résument comme suit :

- Octroi de financements à titre indicatif de 500 à 5.000US\$ (1.500\$ en moyenne) aux microprojets promus par les bénéficiaires ciblés, sur la base d'instruments financiers compatibles avec la Shariah (types Salam, murabaha, mudharaba, crédit-bail, etc.);
- Mise à disposition d'un ou de deux (2) experts pour appuyer le démarrage du projet, et dispenser la formation aux bénéficiaires des financements (et à l'Agence de coordination) en finance islamique et sur le dispositif de suivi-évaluation (pour une durée effective de 3 à 4 mois au maximum) sur la 1^{ère} année du programme;
- Appui matériel et logistique à l'AT-CPEC du Ministère des Finances pour appuyer son rôle dans le contrôle et la supervision des SFD associés au projet ;
- Appui aux SFD choisies, selon leurs besoins matériels et techniques effectifs pour soutenir leur viabilité et leur pérennité institutionnelle ;

2.4.11. On estime à environ 60% le nombre des jeunes adultes formés qui bénéficieront du programme de microfinance suivant l'orientation professionnelle choisie, ainsi que la moitié des femmes travailleuses formées qui auraient des projets pertinents éligibles au mécanisme

de crédit. Le financement des groupements (de 3 à 8 personnes) sera privilégié sur le financement individuel, afin d'encourager le travail collectif, que l'expérience a validé comme étant plus susceptible de pérenniser les acquis d'entrepreneuriat.

2.4.12. Afin de minimiser les risques opérationnels, institutionnels ou ceux liés à la novation, le dispositif de microfinance (microcrédits et accompagnement technique) s'appuiera sur des SFD ou réseaux de SFD déjà implantés dans les régions cibles du programme, avec une expérience positive et avérée. Ces SFD se focaliseront exclusivement sur la cible identifiée au titre des ressources financières à affecter selon un cahier de charge qui sera convenu avec l'Agence d'exécution du programme. Ce réglage sera opéré au cours des missions de préparation et d'évaluation finale *ex-ante* du programme.

Composante 5 : Gestion et suivi du projet

2.4.13. Un dispositif solide de suivi-évaluation sera mis en place dans le programme qui se propose de fournir un appui à l'Unité de Coordination pour renforcer ses ressources humaines et ses équipements. Il financera également les frais de fonctionnement liés à la gestion du programme, les frais de suivi et d'évaluation, les enquêtes de base, l'élaboration du manuel de procédures, les activités de lancement et de promotion du programme ainsi que les audits du programme et le renforcement des capacités des services techniques impliqués en matière de conception et de gestion de programme de formation à la carte et sur d'autres besoins à identifier lors de la mission de préparation. Un audit financier annuel du projet sera planifié sur la durée de vie du programme.

2.5. Coût du Programme

2.5.1. En se basant sur les données et coûts de base collectés durant la mission, le coût total du programme pour les régions sélectionnées est estimé sommairement à 110 millions de Dollars, dont 6,5 millions pour la microfinance. Le coût de la première phase permettant de toucher les cibles ci-dessus mentionnées est estimé à 20 millions de Dollars US.

2.5.2. Il est proposé que la Banque Islamique de Développement participe à cette première phase pour un montant de l'ordre de 6 millions de dollars. Le Gouvernement du Sénégal participera au financement du programme pour un montant qui sera précisé ultérieurement. D'autres partenaires au développement ont été invités à participer au financement du programme (ACDI, Banque Mondiale, Action Aid, CTB Belge...). Le Gouvernement et le Bureau régional de la BID à Dakar continueront le contact avec les partenaires intéressés dont la liste, les montants de financement et les modalités de participation seront discutés lors de la mission de préparation prévue en octobre 2008.

2.6. Durée et mise en œuvre du programme

2.6.1. La durée du programme est de cinq (5) ans (2009-2013). Cette phase s'implantera à faible échelle dans les régions prioritaires (Diourbel et Kaolack) avec les opérations préliminaires (installation de l'UCP, études de base, élaboration du manuel d'exécution, communication, mobilisation sociale, formation des opérateurs sur la finance islamique...) et l'implantation des formations. Les leçons apprises dans la première phase du programme seront prises en compte pour une extension à la fois géographique et quantitative des phases ultérieures du programme.